DECLARATION LIMINAIRE DE LA CFDT
CAP des greffiers
du 26 novembre 2026

Monsieur le directeur,

Les conditions de travail des greffiers ne s'améliorent pas et nos collègues s'épuisent : outre la surcharge de travail, les audiences qui s'enchaînent, les délais à tenir quoi qu'il arrive, le choc numérique ne les épargne pas.

En effet, durant des années la partie informatique du traitement de la Justice a été délaissé, et aujourd'hui, on demande aux greffiers de faire face à des ambitions modernes avec un armement désuet.

Le choc numérique n'a rien de la révolution positive tant vantée. Les délais d'exécution et la charge de travail des agents ont augmenté. En effet, le tout numérique double parfois le temps de travail pour un dossier. La réalité se traduit par un mot : **« Trop » !** Trop d'applicatifs, trop de logiciels, trop de manipulations, trop de bugs. Les applicatifs non aboutis du choc numérique sont mis en place en mode « exécution provisoire ».

Même pour des greffiers aguerris en informatique et applicatifs métiers, jongler avec parfois plus d'une dizaine d'outils ouverts (Cassiopée, Genesis, LMP, B1+...) relève d'une gymnastique visuelle et technique bonne à déclencher des migraines.

Les agents moins à l'aise en informatique n'arrivent pas à suivre ce choc numérique et l'absence de réel parcours de formation aggrave la situation. En l'absence d'accompagnement, chaque service s'organise comme il peut : parfois, cela se traduit par des explications individuelles répétées, à la charge des greffiers et non comptabilisées dans leur charge de travail.

Dans ce contexte, les perspectives d'évolution des greffiers interrogent.

En termes d'évaluation d'abord, car les référentiels ont changé en cours d'année sous l'effet du choc numérique : les fiches de poste ne reflètent plus les nouveaux gestes métiers. Quant aux objectifs fixés en mars 2026, ils ne sont plus atteignables compte tenu du surcroît de travail engendré. Dans le même temps, les attentes envers les greffiers ont augmenté. Le risque est donc un triple décrochage : des agents évalués sur des objectifs devenus obsolètes, avec des fiches de poste périmées, sans prise en compte des nouvelles contraintes.

En termes de carrière ensuite :

Depuis la fin de la période transitoire de la réforme des greffes, les greffiers se sentent bloqués. Malgré l'ouverture du concours dès le 4 janvier 2027, l'espoir d'intégrer le corps des cadres greffiers est réduit du fait de l'application des règles pérennes désormais.

Et la promesse d'atteindre le principalat de manière facilité n'est toujours pas concrète contrairement aux engagements signés.

Pour adhérer à la CFDT :

@interco.cfdt.fr

@interco_cfdt_officiel

/interco_cfdt_officiel

/intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

26 NOVEMBRE 2026

Quand la DSJ reconstituera-t-elle concrètement le grade de principal qui a été largement vidé par la constitution du corps des cadres greffiers ? Le gain indiciaire sur la grille était limité mais devait trouver en réponse un accès plus rapide au principalat, ce n'est toujours pas le cas !

Par ailleurs, les greffiers expriment leur désengagement face à une règlementation à deux vitesses : les chartes des temps s'appliquent avec souplesse lorsqu'il s'agit d'assurer les audiences en journée continue, voire en nocturne ; elles deviennent rigides lorsqu'il s'agit d'écrêter les heures supplémentaires, ou d'accorder les jours enfants de garde d'enfant.

En remerciement de leur engagement, les greffiers méritent mieux qu'une règle à géométrie variable.

Et nous ne saurions conclure cette déclaration liminaire sans évoquer le CIA au rabais distribué sans transparence. La CFDT exige la communication des enveloppes CIA puisque régulièrement des « baisses » sont opposées aux agents.

Les représentants de **la CFDT** à la CAP des greffiers :
Florence EVRARD, titulaire,
Romain ENCRINE suppléant,
Laurence de SUSANNE, experte.